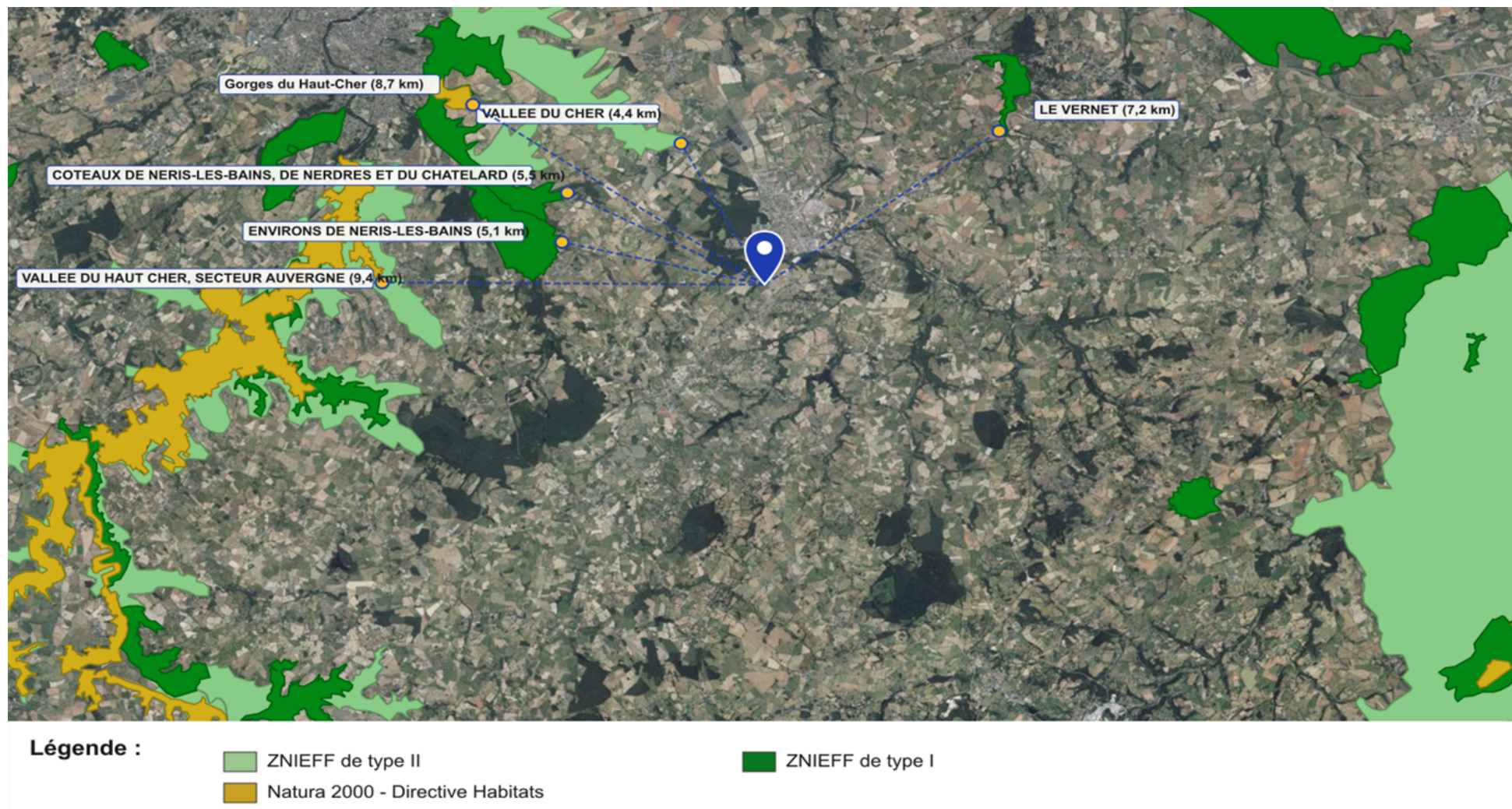


ANNEXE COMPLÉMENTAIRE 3 - Emplacement du site par rapport aux territoires protégés

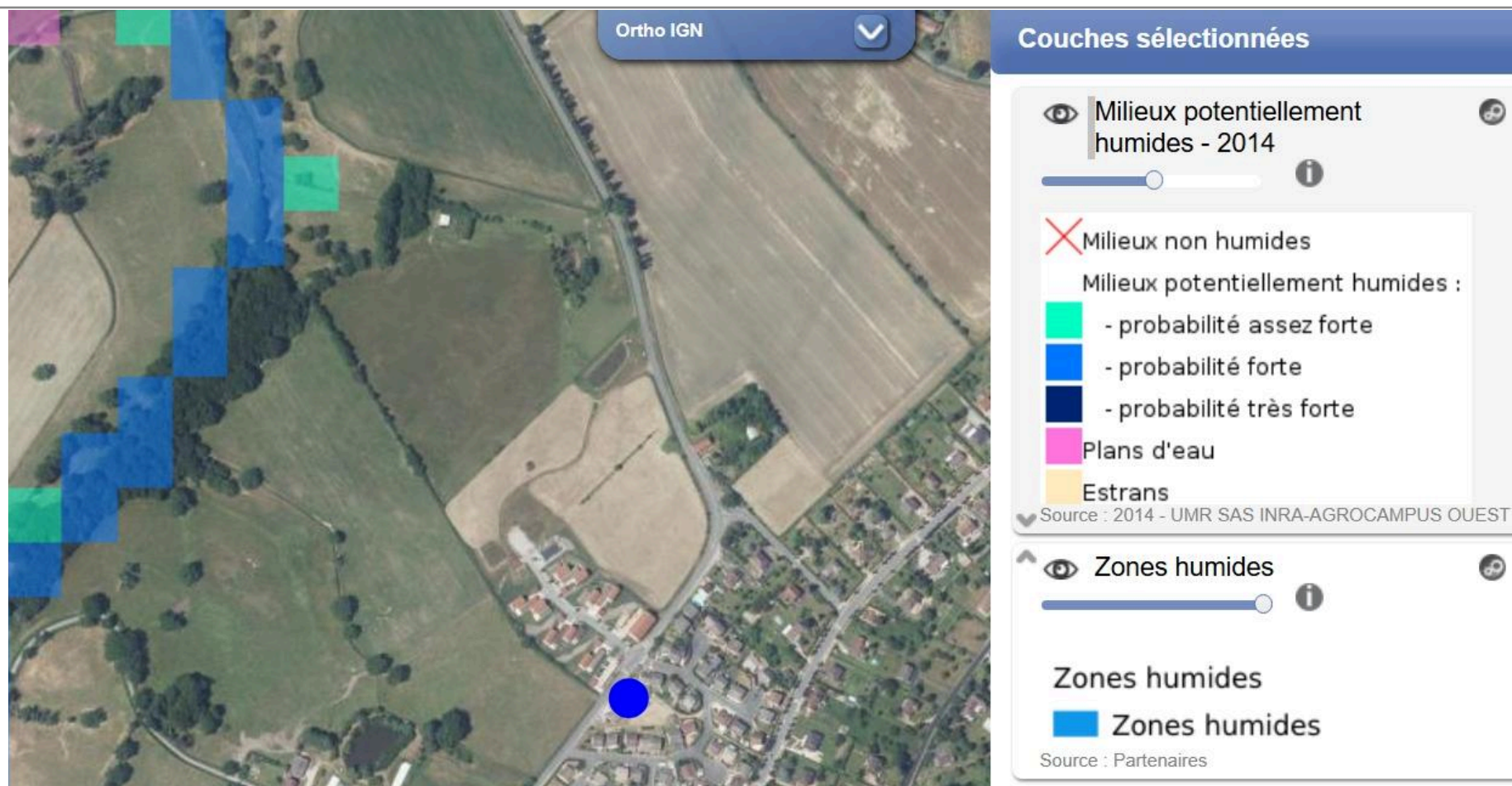


Source: www.geoportail.gouv.fr

Demande d'examen au cas par cas: Projet de microcentrale photovoltaïque au sol - Commune de Commentry (03600) - FERME SOLAIRE SAS



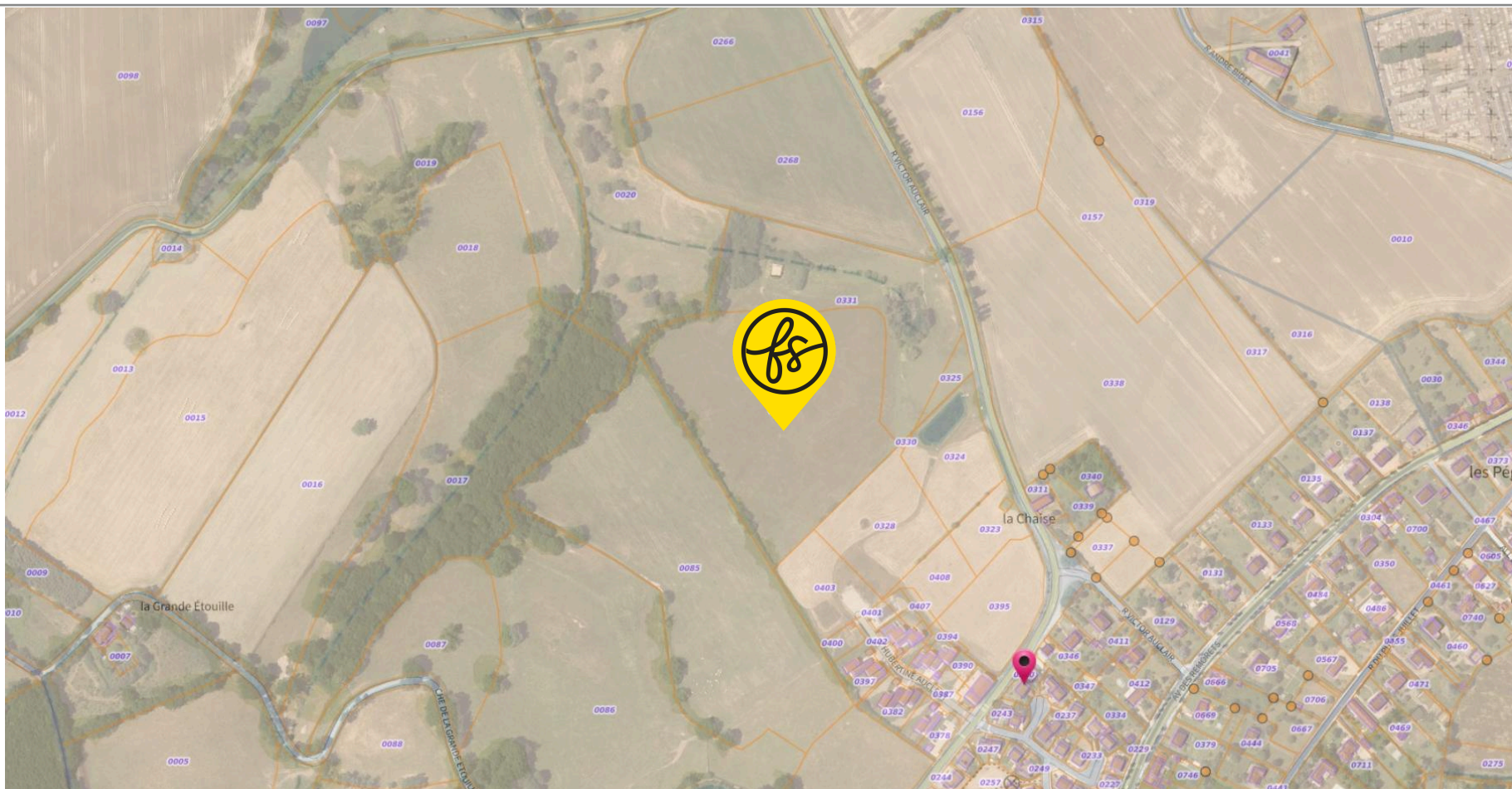
ANNEXE COMPLÉMENTAIRE 3 - Zones et milieux humides



Source: <https://sig.reseau-zones-humides.org/>



ANNEXE COMPLÉMENTAIRE 3 - Sites patrimoniaux remarquables



Source: <https://sig.reseau-zones-humides.org/>



PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Construction d'une microcentrale photovoltaïque au sol

d'une puissance inférieure à 3 MWc

dans la commune de

COMMENTRY – 03600 – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Maître d'ouvrage :

Ferme Solaire SAS
25 Avenue Sainte-Victoire
13100 Aix-en-Provence



Pré-diagnostic environnemental – Projet de centrale photovoltaïque au sol – Commentry (03)

Présentation du projet

Le projet de centrale photovoltaïque se situe dans la commune de Commentry, département de l'Allier, sur trois parcelles cadastrées section AZ (AZ 0329, AZ 0331 et AZ 0325). L'emprise totale du projet représente une surface d'environ 5,22 hectares, pour une puissance installée projetée inférieure à 3 MWc. Les structures accueillant les panneaux photovoltaïques seront fixes, ancrées au sol par pieux battus, sans terrassement ni fondation béton.

Le site sera intégralement clôturé sur l'ensemble de son périmètre par un grillage de 2 m de hauteur, en métal galvanisé teinte vert sapin (RAL 6009), équipé de passages pour la petite faune (15 cm tous les 2,5 m). Une haie vive en essences locales (aubépine, prunellier, noisetier, érable champêtre, sorbier, viorne, cornouiller sanguin) doublera la clôture sur le pourtour, afin d'assurer l'insertion paysagère et écologique du projet.



Plan de masse du projet avec fond de carte satellite

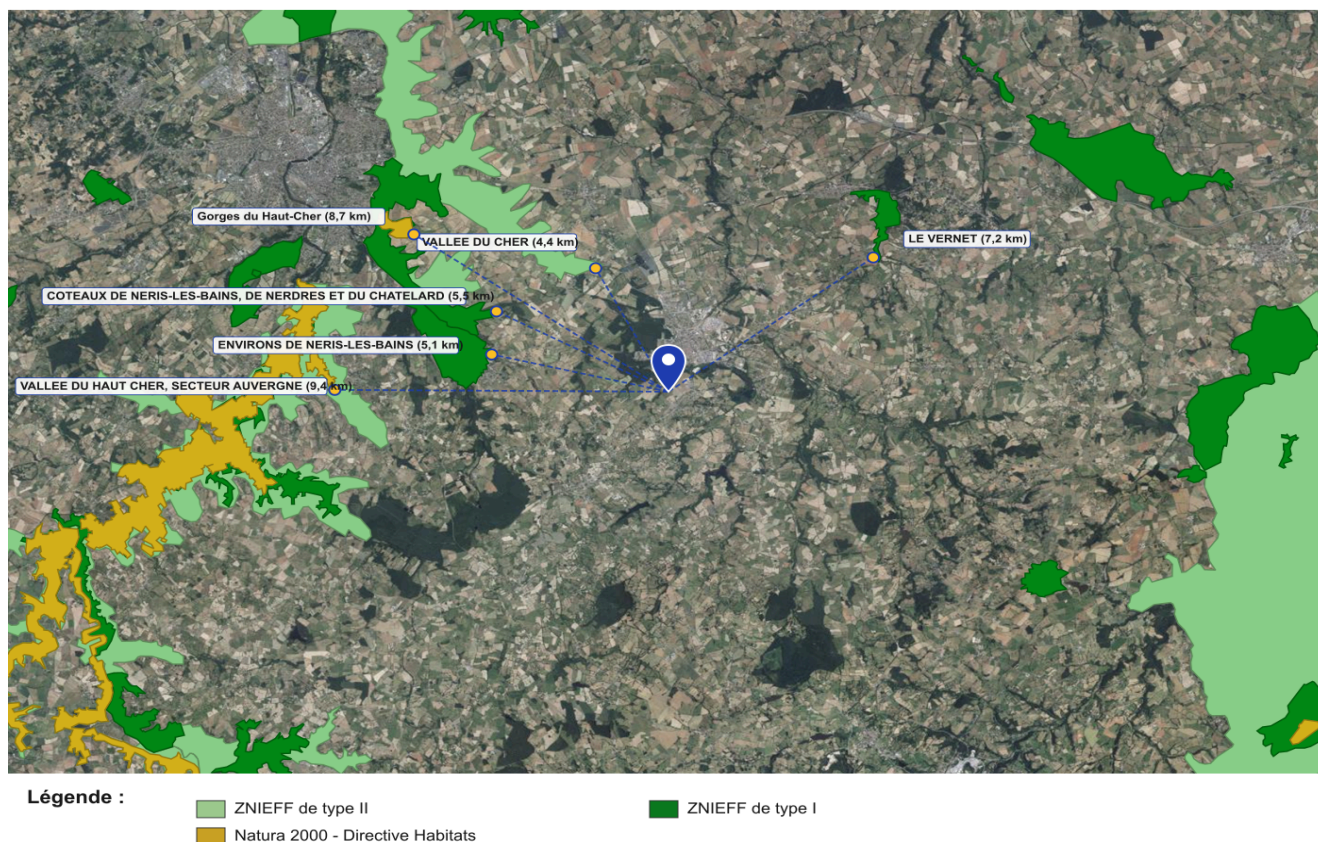


Contexte environnemental et occupation du site

Le site est aujourd'hui une friche herbacée installée depuis plus de quinze ans, sans activité agricole productive. Le contexte paysager est celui du bassin houiller de Commentry, à 380-400 m d'altitude, marqué par une alternance de prairies, de boisements et d'anciennes emprises industrielles et minières. L'emprise ne comporte aucun cours d'eau, fossé humide ni habitat alluvial. La végétation est dominée par une prairie rudérale eutrophe à graminées et espèces compagnes, d'intérêt écologique ordinaire, ponctuée de quelques ligneux pionniers en lisière. Le site n'est concerné ni par les cartographies des milieux potentiellement humides (2014), ni par la pré-localisation seuil des milieux humides (2023). Les zonages environnementaux d'intérêt se situent à plusieurs kilomètres, le long des vallées du Cher et du Haut-Cher : la ZNIEFF de type II « Vallée du Cher » débute à environ 4,4 km, les ZNIEFF de type I « Environs de Nérès-les-Bains », « Coteaux de Nérès-les-Bains, de Nerdres et du Châtelard » et « Le Vernet » se trouvent entre 5,1 et 7,2 km, et les sites Natura 2000 les plus proches (Directive Habitats) « Gorges du Haut-Cher » et « Vallée du Haut-Cher, secteur Auvergne » à respectivement 8,7 et 9,4 km. Le site est donc relativement éloigné de tout territoire protégé.

Emplacement du site par rapport aux territoires protégés

Emplacement par rapport aux territoires protégés



Emplacement du site par rapport aux territoires protégés (rayon 10 km autour du projet)



Consultation des bases de données naturalistes locales

Conformément à la doctrine régionale, une consultation préalable des principales bases de données naturalistes a été réalisée afin de qualifier la sensibilité écologique locale du site : INPN (Inventaire national du patrimoine naturel), Faune-Auvergne (LPO AuRA, données participatives faune), Biodiv'AuRA (portail régional de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes), SINP régional (Système d'information sur la nature et les paysages), et Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC) Commentry-Montmarault-Néris 2021-2023, copiloté par la communauté de communes, le CEN Allier, la LPO AuRA et la SFO Auvergne (plus de 90 000 données naturalistes et 1 969 espèces recensées sur les 33 communes du territoire intercommunal, dont Commentry).

Ces consultations confirment le contexte écologique général du plateau de Commentry, situé en marge nord du bocage bourbonnais : présence d'une avifaune des milieux ouverts et bocagers (bruants, alouette des champs, hirondelles, busards potentiels en passage), d'amphibiens des mares et fossés du bocage (Rainette verte *Hyla arborea* notamment, citée dans l'ABC), de chiroptères communs en chasse le long des haies et lisières, et d'invertébrés liés aux prairies extensives. Aucune donnée récente d'espèce protégée à enjeu majeur (rapaces nicheurs patrimoniaux, amphibiens menacés, chiroptères à fort statut de conservation) n'est connue à ce stade sur l'emprise du projet ou dans son voisinage immédiat (rayon de 2 km). Le secteur d'implantation, friche herbacée installée sur d'anciens terrains du bassin houiller, en marge urbaine de Commentry, n'est par ailleurs identifié dans aucun zonage de protection réglementaire, aucun ENS, ni aucune zone d'inventaire (ZNIEFF) communale.

Cette absence de donnée à enjeu majeur ne préjuge toutefois pas du résultat d'un inventaire de terrain. Une vérification ciblée auprès de la LPO AuRA et du CEN Allier sera engagée préalablement aux travaux, afin de confirmer cette analyse et, le cas échéant, d'adapter le calendrier et les modalités de chantier.

Enjeux écologiques identifiés

Les zonages protégés les plus proches abritent principalement des espèces et habitats inféodés au réseau hydrographique du Cher et du Haut-Cher : ripisylves alluviales, prairies de fauche de fond de vallée, milieux rocheux des gorges et habitats aquatiques courants. Le site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher justifie sa désignation par la présence d'espèces telles que la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Castor d'Europe (*Castor fiber*), de plusieurs chiroptères d'intérêt communautaire (Petit et Grand rhinolophes, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe), de poissons d'eau vive (Chabot *Cottus gobio*, Lamproie de Planer *Lampetra planeri*), de coléoptères saproxyliques liés aux vieux feuillus (Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*, Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*) ainsi que de l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*). Ces espèces et habitats sont strictement dépendants du fond de vallée, des cours d'eau et des boisements matures associés. La présence de ces espèces



apparaît très peu probable au regard des habitats présents sur la parcelle, située sur un plateau sec, dépourvue de milieu humide, de cours d'eau et de boisement mature, et en rupture topographique avec le fond de vallée du Cher.

En complément, la faune terrestre présente sur l'emprise se limite à des espèces communes des milieux ouverts à semi-ouverts : avifaune des friches et prairies (alouette des champs, bruants, fauvettes des friches, pipits), invertébrés (orthoptères, lépidoptères diurnes) et micromammifères. Les lisières et arbres isolés du voisinage peuvent constituer des zones de chasse pour quelques chiroptères communs (pipistrelles principalement). La phase chantier aura un impact sur ces habitats, mais celui-ci restera limité pour deux raisons : la durée des travaux sera courte (microcentrale, 4-6 mois) et le chantier sera planifié, dans la mesure du possible, en dehors des périodes de reproduction. Les enjeux écologiques sont donc qualifiés de faibles et pourront être compensés, voire renforcés, grâce aux mesures prévues : plantation et densification de haies bocagères, clôture faune-amicale et gestion écologique extensive de la prairie.

Analyse des incidences

L'analyse montre que le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'impact direct sur ces habitats et espèces d'intérêt communautaire. Aucun habitat aquatique, rivulaire, humide, rocheux ou forestier mature n'est présent sur l'emprise. Les incidences indirectes par ruissellement sont limitées compte tenu de l'éloignement (plus de 4 km), de la rupture topographique et des mesures prévues pour maintenir un couvert végétal permanent et gérer les eaux pluviales par infiltration douce. Le dérangement de la faune aquatique, rivulaire et des chiroptères inféodés aux gorges est inexistant puisque les travaux et l'exploitation se situent hors de leur zone d'activité.

Pour la faune terrestre locale, l'impact principal pourrait concerner un dérangement ponctuel lors des travaux, mais il sera limité dans le temps et compensé par l'amélioration des habitats périphériques grâce aux plantations de haies et à la gestion extensive de la prairie. La fragmentation écologique restera faible pour la petite faune terrestre grâce à l'implantation de haies paysagères et à une clôture adaptée permettant son passage.

Mesures prévues (Éviter – Réduire – Compenser)

Afin de limiter les effets résiduels, plusieurs mesures sont prévues. L'implantation a été choisie hors zonage de protection réglementaire, hors zone humide et hors cours d'eau, sur une friche déjà anthropisée du bassin houiller. L'ancrage par pieux battus évite tout terrassement et toute fondation béton, et préserve la topographie naturelle. Les eaux pluviales seront gérées par infiltration grâce au maintien d'un couvert herbacé permanent et par un phasage des travaux limitant les surfaces mises à nu. La clôture sera faune-amicale, avec un garde au sol de 15 cm et des passages pour la petite faune tous les 2,5 m. La gestion de la parcelle en phase exploitation se fera sans herbicide, avec



fauche tardive ou éco-pâturage ovin, favorisant le maintien d'une diversité végétale locale. Le chantier sera encadré pour éviter toute pollution accidentelle, avec un phasage privilégié en automne et en hiver, hors période de reproduction de la faune. En complément, des haies en essences locales (aubépine, prunellier, noisetier, érable champêtre, sorbier, viorne, cornouiller sanguin) seront plantées en périphérie, jouant à la fois un rôle paysager et écologique. Ces haies constitueront des corridors de déplacement et des habitats pour l'avifaune et les chiroptères. Des micro-habitats (andains de pierres, tas de bois mort, hibernaculums) pourront également être créés pour renforcer la biodiversité locale. Un suivi de reprise des haies et de l'évolution du couvert végétal sera réalisé à un an et trois ans.

Ces mesures permettront non seulement de réduire les impacts, mais aussi d'apporter des gains écologiques pour la faune terrestre locale, en améliorant la disponibilité d'habitats et de ressources alimentaires.

Autres impacts et gestion

Sur le plan paysager, l'insertion du projet sera assurée par ces haies périphériques et par la teinte mate des modules, limitant les reflets. Les nuisances sonores se limiteront à la phase chantier et seront de faible intensité en exploitation. Aucun éclairage permanent ne sera mis en place, hormis des dispositifs ponctuels asservis au déclenchement d'alarme, afin de ne pas perturber la faune nocturne. En fin de vie, la centrale sera démantelée et les équipements recyclés via les filières spécialisées (SOREN, taux de recyclage supérieur à 90 %), permettant la remise en prairie de l'ensemble de l'emprise.

Conclusion

La société Ferme Solaire a pour objectif de développer une centrale photovoltaïque sur la commune de **Commentry**, dans le département de l'Allier. Le site retenu ne présente aucun habitat naturel protégé ni aucun zonage environnemental réglementaire directement sur l'emprise, et se situe à plusieurs kilomètres des sites Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher et de la Vallée du Haut-Cher, ainsi que de plusieurs ZNIEFF de la vallée du Cher et des coteaux de Nérès-les-Bains.

Le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété foncière et de respect des équilibres naturels. Les installations prévues reposeront sur des structures légères et réversibles, sans terrassements lourds ni fondations, permettant de limiter l'artificialisation des sols et d'assurer la réversibilité du site en fin d'exploitation.

Afin de préserver la biodiversité existante et les continuités écologiques, le projet prévoit la **préservation de l'ensemble des haies périphériques** et la **plantation de haies supplémentaires** (environ 906 mètres linéaires au total) en essences locales, adaptées au contexte pédoclimatique du



bassin de Commentry. Cette mesure permettra de renforcer le maillage bocager, de créer des zones-refuges pour la petite faune et d'améliorer l'intégration paysagère de la centrale.

Un **programme de suivi écologique** sera mis en place, comprenant des inventaires réguliers de la flore, de l'avifaune et de l'entomofaune, ainsi qu'une évaluation continue de l'efficacité des mesures ERC. Ces suivis permettront, en lien avec les acteurs locaux et les autorités compétentes, d'ajuster les pratiques de gestion si nécessaire.

Le projet contribue également à la transition énergétique locale en produisant de l'électricité renouvelable décarbonée, tout en maintenant une compatibilité avec une activité agricole extensive, notamment à travers la possibilité d'accueillir un pâturage ovin extensif si un partenariat local se met en place.

En définitive, le projet de Ferme Solaire à Commentry vise **une coexistence harmonieuse entre production d'énergie solaire et préservation de la biodiversité environnante**. Grâce à la combinaison de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi, il ne devrait pas générer d'incidences significatives sur les milieux naturels voisins et présente au contraire l'opportunité de renforcer la trame écologique locale et la résilience des habitats face aux pressions climatiques.

